


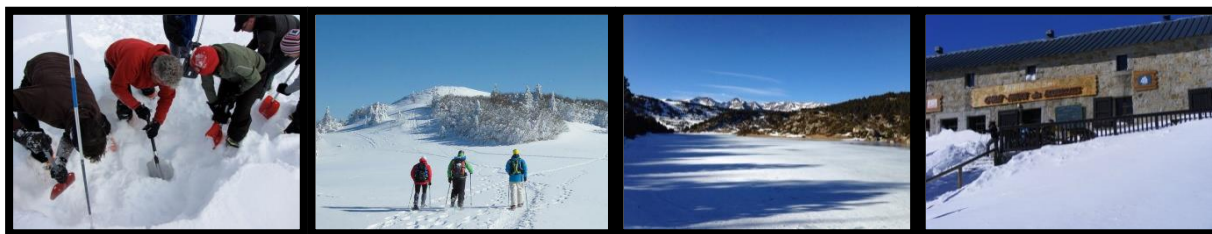




Paradis blanc

Durée du séjour	Difficulté	Type de randonnée	Hébergement	Saison	Date
2 jours – en weekend				Hiver	14-15/01 11-12/03



Faites une pause et rejoignez-nous le temps d'un weekend pour découvrir les joies de la randonnée en raquette. Au programme, découverte de matériel, initiation à la lecture de carte et petite randonnée pour accéder au refuge. Après une bonne nuit, chaussez vos raquettes et découvrez les grands espaces sauvages de Cerdagne.

Tarif : 149€ par personne

Le prix comprend :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne diplômé
- Le prêt du matériel : raquettes à neige, bâtons, matériel d'orientation,
- Un café de bienvenue,
- Le transport pour se rendre au départ de la randonnée et au retour
- Une nuit en refuge en pension complète ¹

Le prix ne comprend pas :

- Les boissons et consommations personnelles au refuge
- Le pique-nique de la première journée
- Le matériel personnel,
- Les chaussures de marche (possibilité d'en louer – 6€/ paire)

¹La nuit en refuge, le repas du soir, le petit déjeuner, le pique-nique du deuxième jour seront à régler directement auprès du refuge.



Programme du séjour :

J-1 : Dénivelé positif 300 m environ - Temps de marche 2h30

9h30 : RDV au bureau Ozone 3

10h30 : café de bienvenue au Pla des Aveillans, préparation du groupe

11h : Ateliers d'orientation (orientation de la carte, utilisation de la boussole, suivre un cap, utilisation d'un ARVA, pelles, sondes)

12h : repas – pique-nique au Pla des Aveillans

13h : départ de la randonnée

17h : Arrivée au refuge CAF des Bouillouses


19h : Repas

J-2 : Dénivelé positif 500 m environ - Temps de marche 5h

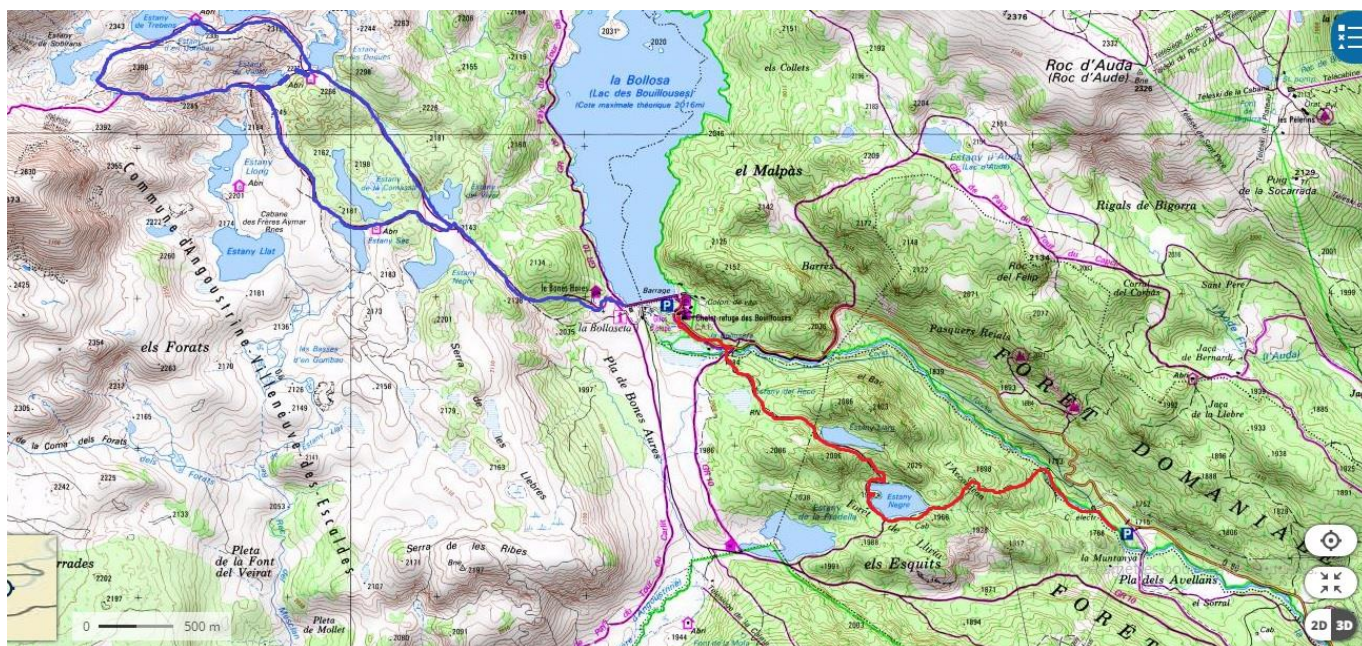
9h : Départ de la randonnée

16h : Retour au Pla des Aveillans

16h30 : Retour à Font Romeu

 Le programme de ces randonnées peut être amené à changer ou à évoluer par nos soins, selon les conditions météorologiques et du niveau des participants, pour que le plaisir reste entier.

Votre itinéraire :



Jour 1 

Jour 2 

Variante 

Groupe : Le groupe sera constitué de 4 personnes minimum et 10 personnes maximum.

Encadrement : Par un accompagnateur en montagne, diplômé d'Etat et grande connaissance du massif.

Hébergement : Au refuge CAF des Bouillouses, en formule dortoir.

Repas : Pension complète durant le séjour, avec repas du soir, petit déjeuner et pique-nique du deuxième jour. Le premier repas pique-nique sera à prévoir par vos soins.

Rendez-vous : Le jour 1 à 9h au Bureau Montagne Ozone 3. Le jour 2 à 16h30 au Bureau Montagne Ozone 3.

Santé : Remplir la fiche d'attestation de non contre-indication médicale fournie avec le dossier d'inscription.

Déplacement : pour se rendre au départ de la randonnée, et revenir à Font Romeu en 4X4 Land Rover Defender.



Matériel nécessaire à prévoir :

- Sac à dos (40l minimum),
- paire de chaussures de randonnée tige haute imperméable (possibilité de location au bureau),
- sac de couchage ou sac à viande,
- paire de guêtre (facultatif),
- chaussettes,
- tee-shirt,
- pantalon imperméable,
- pantalon chaud pour le soir (type survêtement),
- gants,
- bonnet,
- casquette,
- lunettes de soleil,
- polaire/pull chaud/softshell,
- veste type gore tex (imperméable et respirante),
- protection solaire (crème solaire, stick à lèvres),
- sous vêtement de rechange,
- gourde (1,5l minimum),
- couteau,
- gobelet,
- chaussons (pour le refuge),
- frontale,
- appareil photo,
- papier d'identité.

Règlement :

- A l'inscription : un acompte de 25% du montant du séjour sera versé (par chèque, virement bancaire ou télépaiement)
- 15 jours avant le départ : versement du solde (par chèque, virement bancaire ou télépaiement).



Fiche d'inscription Séjour « On a marché sur les lacs gelés »

Date :

14 au 15 janvier 2017

11 au 12 mars 2017

1^{er} participant

NOM :		Adresse :		Domicile	
Prénom :		Code postal :		Portable	
Date de naissance :		Ville :		@ mail	

2eme participant

NOM :		Adresse :		Domicile	
Prénom :		Code postal :		Portable	
Date de naissance :		Ville :		@ mail	

3eme participant

NOM :		Adresse :		Domicile	
Prénom :		Code postal :		Portable	
Date de naissance :		Ville :		@ mail	

4eme participant

NOM :		Adresse :		Domicile	
Prénom :		Code postal :		Portable	
Date de naissance :		Ville :		@ mail	

Prix unitaire	Nombre de participants	Total
X		
Acompte de 25%		
Solde à régler 15 jours avant le début du séjour		
Votre moyen de paiement		<input type="checkbox"/> Chèque bancaire <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Télépaiement <input type="checkbox"/> Chèques vacances



FICHE SANTEACTIVITE

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

.....

Intitulé du séjour :

Date :

Par la signature de ce document vous (ainsi que vos enfants à charges participant au séjour) :

- Acceptez les risques inhérents au milieu naturel que vous allez parcourir.
- Acceptez de suivre scrupuleusement les instructions de votre guide durant le séjour.
- Acceptez d'être photographié pendant l'activité et donnez l'autorisation à la structure Ozone 3 d'utiliser les photographies à des fins de communication.
- Certifiez que votre état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité (problèmes de cœur, dos, genou, cheville...).

Si vous suivez un traitement ou avez une douleur quelconque à nous signaler, merci de nous le préciser ci-dessous afin que nous puissions en tenir compte dans le choix de nos itinéraires.....

Je soussigné.....atteste avoir lu et approuvé les informations et conditions ci-dessus.

A le.....

Signature



CONDITIONS DE VENTE OZONE 3

ARTICLE 1 - FORMATION DU CONTRAT ET CONDITIONS DE VENTE : Pré-réservation donc le contrat ne sera conclu définitivement qu'après réception du paiement de l'activité. Prix en euros par activité et par personne. TVA incluse.

OZONE 3 - 38 av Emmanuel brousse - 66120 FONT ROMEU - contact@ozone3.fr

ARTICLE 2 - TARIFS GROUPES - [Nous consulter](#)

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU CONTRAT : Toute modification doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du client. Le prestataire doit également confirmer son acceptation par écrit. En cas de désaccord, le prestataire se réserve le droit d'annuler le contrat et d'appliquer si nécessaire les pénalités indiquées à l'article 6.

ARTICLE 4 - ANNULATION : Dans le cas d'annulation par le client avant l'arrivée, la totalité des acomptes versés seront conservés par le Bureau Montagne Ozone3.

ARTICLE 5 - NO SHOW - ANNULATION SANS PREAVIS : En cas de no show ou annulation sans préavis, le paiement sera intégralement conservé par le prestataire.

ARTICLE 6 - OBLIGATION DU PRESTATAIRE ENVERS LE CLIENT : En cas d'évènements exceptionnels, cas de force majeure, d'évènements imprévisibles où pour assurer la sécurité des participants, le prestataire se réserve la possibilité d'annuler l'activité. Dans ce cas le client aura la possibilité d'effectuer la prestation à une autre date de son choix. Il ne sera pas procédé au remboursement de la prestation.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT DE LA PRESTATION : Dans le cas où le client serait contraint, suivant les raisons évoquées dans l'article 6, d'annuler la prestation et qu'il apporterait la preuve de ne pas pouvoir la faire à une date ultérieure (fin de séjour par exemple) le prestataire rembourserait l'intégralité de la prestation.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE : En cas de force majeure, évènements imprévisibles, irrésistibles ou indépendants de sa volonté, la partie concernée doit néanmoins informer l'autre partie par tous les moyens possibles afin de limiter les dommages potentiels.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE PAIEMENT : Le client a la possibilité de régler l'acompte et le solde de l'activité par chèque bancaire, virement bancaire, télépaiement ou chèque vacances. Joint à ce règlement il sera nécessaire de nous faire parvenir par courrier les informations demandées sur la fiche d'inscription. Dans ce cas, un justificatif de réception et de réservation vous sera envoyé par mail.

ARTICLE 10 - RECLAMATION : Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée par pli recommandé au prestataire dans un délai de 8 jours maximum, après la fin du séjour.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION : Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent contrat, sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Perpignan.